

Bâtiments

Évaluation du gisement amiante agricole en Pays de la Loire

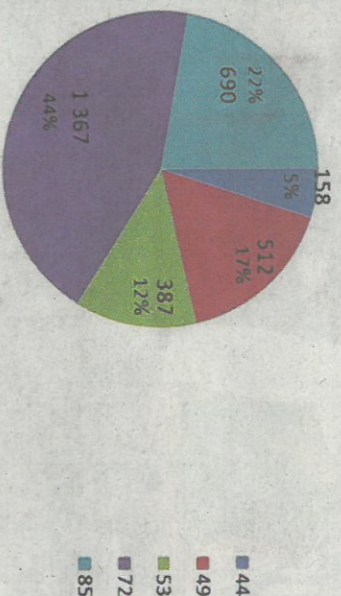
L'association nationale Elinnove, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et la MSA sont mobilisées sur le dossier de l'amiante.

L'amiante pose problème sur la transmission des bâtiments et la rénovation. Suite à la sollicitation de certains adhérents d'Elinnove, l'association a décidé de se concentrer sur ce sujet, enjeu commun à toutes les filières agricoles. L'objectif est de chercher un moyen de désamianter.

Pour cela, en 2020, un recensement amiante des bâtiments avicoles amiantés en production en Pays de la Loire a été réalisé. Il a été effectué via des enquêtes envoyées à tous les groupements afin de comptabiliser les bâtiments amiantés. Cette enquête rapide à remplir demandait de renseigner le département, l'année de construction, la surface au sol et les parties de bâtiments amiantées (long pan, pignon, toiture). Le retour des groupements a été très bon et permet d'avoir une bonne vision du parc. On estime à environ 3 114 bâtiments amiantés pour plus de 2 millions de m² de bâtiments, majoritairement en Sarthe et en Vendée, soit environ 1/3 du parc avicole ligérien.

Fin 2021, Elinnove, associée à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, a été sollicitée par le ministère de

Nb de bâtiments



L'agriculture afin de réaliser une évaluation du gisement amiante (tonnage) d'origine agricole dans les Pays de la Loire sur toutes les productions (volaille, porc, bœuf, hangars de stockage). Cette évaluation consiste en une photographie du parc amianté en 1997. Déjà menée en Bretagne par la Chambre d'agriculture, le ministère a souhaité savoir si la méthode d'évaluation est transposable aux autres régions. Déjà engagée sur la thématique de l'amiante et ayant une forte densité d'élevages en Pays de la Loire, la région a semblé adéquate pour transmettre la méthode.

Concernant la partie avicole, l'évaluation du tonnage d'amiante a été effectuée à partir d'une estimation du parc de bâtiments existant en 1997. En prenant en considération les surfaces d'élevage en volailles de chair, poules pondeuses en cages, élévages au sol (poules pondeuses, poulettes, reproducteurs) et en gavage, associés à un bâtiment type pour chaque situation, il a été possible d'associer un certain nombre de m² d'amiante et d'arriver à un tonnage. L'exis-

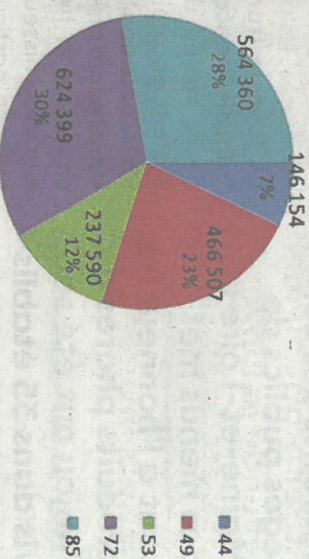
tence de bâtiments annexes de stockage a été estimée à 15% de la surface d'élevage. Au final, le tonnage est estimé à 204 753 tonnes de matériaux de couverture amiantés présent en 1997 sur les bâtiments avicoles en Pays de la Loire.

Qui en est-il aujourd'hui ?

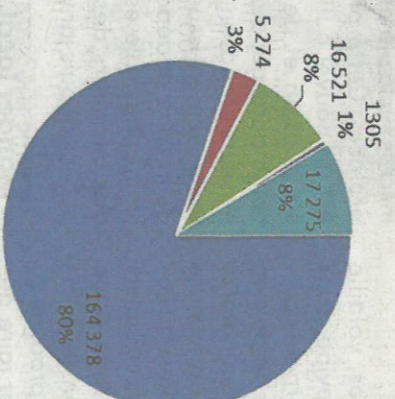
Cette photographie du parc amianté en 1997 donne une image du potentiel d'amiante présent à ce moment-là mais ne permet de connaître ce qu'il en reste aujourd'hui. Le recensement réalisé par Elinnove au sein des OP avicoles ligériennes donne une idée des bâtiments amiantés encore en activité aujourd'hui. Ainsi, en 1997, on estimait à 5 640 026 m² la surface des bâtiments avicoles amiantés en production, contre 2 039 010 m² aujourd'hui, soit une diminution d'environ 64%. Ces différentes enquêtes ne permettent pas de connaître le devenir de ces 64 % de m² entre 1997 et 2020. Certains bâtiments ont pu être dé-

construits, d'autres ont pu changer d'activité ou ont cessé l'activité et ont été laissés en friches. Quoi qu'il en soit, au vu du prix prohi-

Surface (m²)



Répartition par type de bâtiment avicole du tonnage d'amiante



- Volailles de chair
- Cages
- Autres au sol
- Gavage
- Hangars

biFF du désamiantage (40 à 100€/m²), il est probable que ces bâtiments, bien qu'ils ne soient plus en production, soient toujours sur pied ou aient subi un désamiantage sauvage.

SOLENN FASSION (ELINNOVE)
CHAMBRE D'AGRICULTURE

JCM ICM
« Rentabilisez vos surfaces inexploitées »
PHOTOVOLTAÏQUE
Installation Maintenance
Dépannage Entretien
Edouard Noblet 06 63 31 62 72 enoblet@icmsolar.fr
Tel. 02 41 72 67 38 www.icmsolar.fr
2 rue Joseph Fourier 49070 Beaucouzé

REUSSIR Anjou agricole
CHASSÉ CROISÉ MAIS IS ET BLÉ
VOTRE ABONNEMENT, C'EST AUSSI :
REUSSIR
Nourrit votre performance de votre choix.
Le **MAGAZINE MENSUEL** de la production
Avec votre journal hebdomadaire, la revue Réussir vous informe grâce aux dossiers techniques et avis d'experts.
Et restez connecté à l'actualité agricole sur le site anjou-agricole.com
Une question ? Contactez le 02 41 96 76 52

Un cadre réglementaire strict

Cancérogène, l'amiante est interdit depuis le 1^{er} juillet 1997. Aujourd'hui, le cadre réglementaire actuel interdit toute personne non formée d'intervenir à proximité d'amiante (rénovation de bâtiments) ou de désamianter le bâtiment. La marge de manœuvre des éleveurs souhaitant réaliser des rénovations ou désamianter leur bâtiment s'en trouve réduite. Le cadre réglementaire n'est pas forcément très connu dans le milieu agricole. Pour répondre aux principales questions des éleveurs et des professionnels sur l'amiante, Elinnove, avec la collaboration de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et la MSA ont réalisé un flyer sous forme de FAQ et d'échelle décisionnelle sur ce qu'il est possible de faire en fonction du type d'intervention envisagée. Vous pouvez retrouver le flyer sur le site de la Chambre d'agriculture et d'Elinnove <http://elinnove.fr/projets/groupe-de-travail-amiante/>